

**Syndicat Mixte de Lutte contre les Inondations  
dans la vallée de l'Orne et son bassin versant**

**Comité Syndical du 05 avril 2023**

**N° CS-23-02-04 - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2023**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Lutte contre les Inondations dans la Vallée de l'Orne et son Bassin Versant, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, le mercredi 5 avril 2023 à 12h30 dans la Salle des Fêtes, Grande Rue à Louvigny (14111), sous la présidence de Patrick LEDOUX, Président.

Date de la convocation : 28 mars 2023

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	17
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	20

**Présents** : Mme Florence BOULAY, Mme Valérie DESQUESNE, Mme Clara DEWAELE, M. Bruno FRANCOIS, M. Michel FRICOUT, M. Joël JEANNE, M. Dominique ROSE, M. Ludwig WILLAUME, M. Romain BAIL, Mme Julie CALBERG-ELLEN, M. Christian DELBRUEL, M. Pascal HOORELBEKE, Mme Clémentine LE MARREC, M. Patrick LEDOUX, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Serge RICCI, M. Morgan TAILLEBOSQ.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. Ludovic ROBERT (pouvoir à M. Michel FRICOUT), M. Patrick JEANNENEZ (pouvoir à M. Dominique ROSE), Mme Nadine LEFEVRE (pouvoir à M. Serge RICCI).

**Excusés** : Mme Alexandra BELDJOUDI, M. Jean-Yves HEURTIN, M. Jean-Pierre ISABEL.

Le comité nomme M. Morgan TAILLEBOSQ, secrétaire de séance.

---

Comme cela a été précisé à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, le syndicat prend en compte depuis plusieurs années les effets du vieillissement des aménagements et des équipements réalisés il y a près de 20 ans. Il intervient notamment sur le renouvellement des vérins et des automatismes de manœuvre des vannes.

Par ailleurs, le syndicat, en tant que gestionnaire de digues, doit également assurer les obligations qui s'imposent, à savoir d'une part la gestion, l'entretien et la surveillance en toutes circonstances des ouvrages et d'autre part leur régularisation en tant que systèmes d'endiguement.

Compte tenu de l'activité du syndicat mixte, les principales dépenses seront, d'une part, l'annuité d'emprunt, et, d'autre part, celles consacrées à la gestion, à la maintenance, aux contrôles des ouvrages et à leur confortement.

A noter que suite à la signature en décembre 2022 d'un protocole d'accord pour le déversoir du Maresquier, le solde du préjudice financier sera encaissé par le syndicat sur l'exercice 2023.

Schématiquement, les **dépenses de fonctionnement** peuvent se résumer ainsi :

	Budget total 2022	BP 2023
Exploitation et entretien technique des ouvrages	291 328,00	450 000,00
Fonctionnement administratif	203 220,00	201 820,00
Intérêts des emprunts	114 000,00	98 500,00
Dotation aux amortissements	72 000,00	34 335,00
Virement à la section d'investissement (autofinancement)	502 090,67	1 338 177,71
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 182 638,67</b>	<b>2 122 832,71</b>

Les intérêts des emprunts s'élèvent à 98 500 €.

**Il est à noter qu'un montant de 150 000 € euros est inscrit pour les crues au budget 2023.**

Les **recettes de fonctionnement** sont les suivantes :

	Budget total 2022	BP 2023
Excédent reporté	165 557,67	561 081,95
Remboursement mise à disposition personnel	0,00	36 000,00
Participation du Département	450 000,00	450 000,00
Participation de la Communauté urbaine	450 000,00	450 000,00
Subvention de l'Agence de l'eau	22 936,00	0,00
FCTVA de fonctionnement	3 000,00	0,00
Remboursement de frais par la communauté	36 000,00	0,00
Amortissement des subventions (ordre)	55 145,00	55 168,00
Autres produits exceptionnels	0,00	570 582,76
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>1 182 638,67</b>	<b>2 122 832,71</b>

Le produit exceptionnel correspond au versement du solde du préjudice financier du Maresquier.

**La participation des 2 collectivités, le Conseil Départemental et la Communauté Urbaine Caen la mer, est fixée à 450 000 euros.**

Les **dépenses d'investissement** sont les suivantes :

	Budget total 2022	BP 2023
Résultat investissement (déficit)	447 158,94	587 477,25
Remboursement des emprunts	262 000,00	274 700,00
Etudes	84 808,00	117 892,00
Insertions	1 000,00	1 000,00
Acquisition de logiciels	0,00	20 000,00
Grosses réparations et Travaux	390 911,67	928 996,71
AP-Renouvellement automatismes	64 454,47	10 859,01
AP-Système d'endiguement	102 447,18	93 628,96
Avances marchés (ordre)	27 400,00	0,00
Subventions reprises au compte de résultat (ordre)	55 145,00	55 168,00
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>1 435 325,26</b>	<b>2 089 721,93</b>

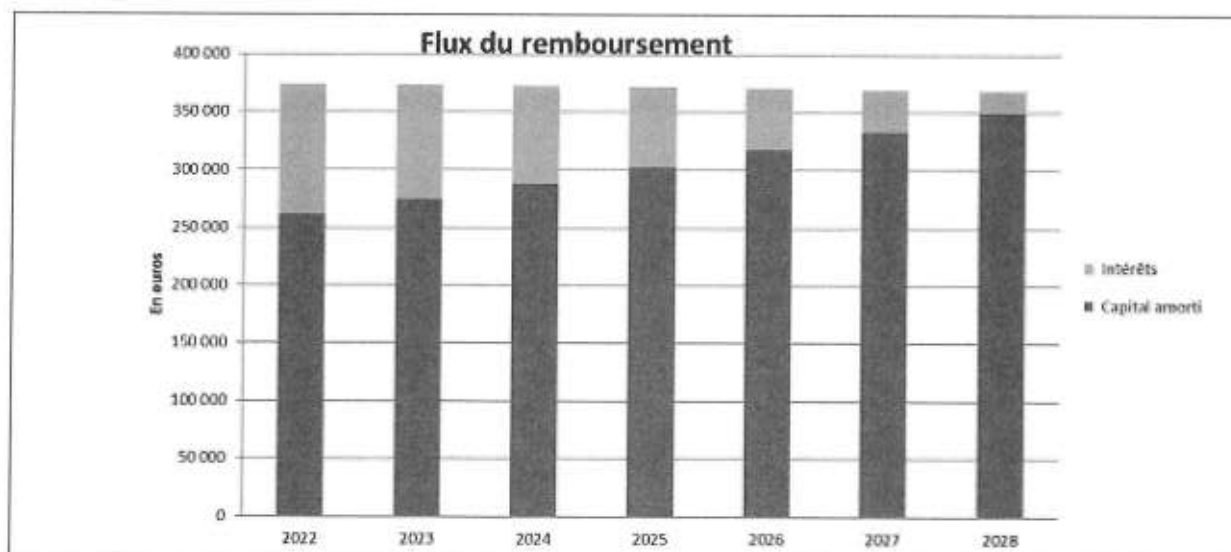
Les frais d'études et de travaux en dépenses d'investissement correspondent principalement aux prestations ci-après :

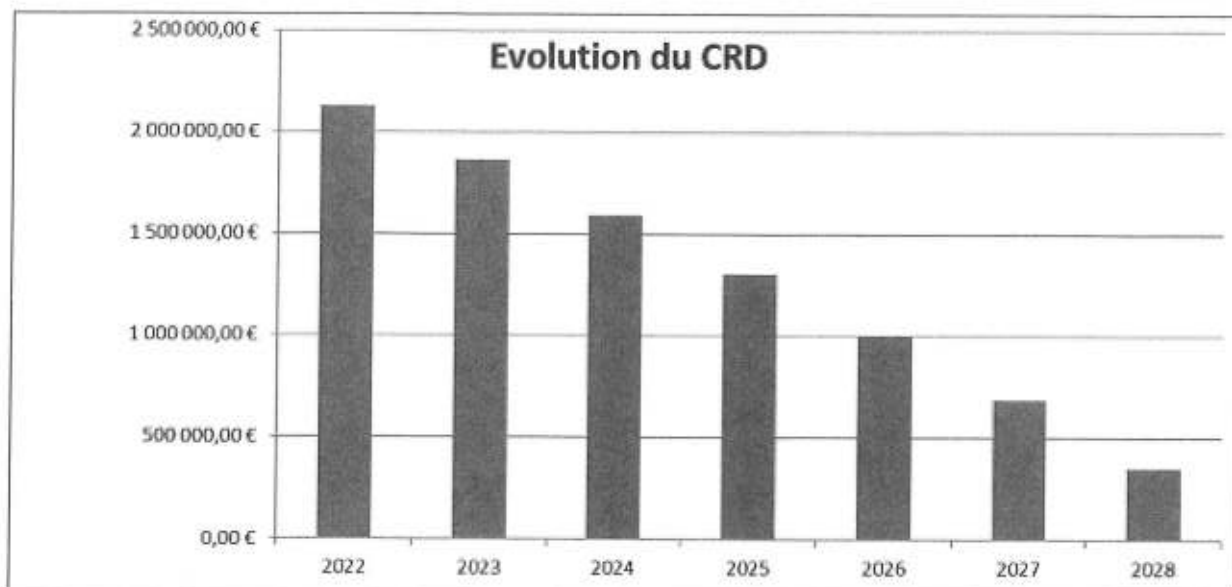
- Renouvellement du vérin de la vanne n°1 Victor Hugo,
- Solde du marché de renouvellement des automatismes,
- Travaux de réparation des fontis de la digue de Fleury-sur-Orne,
- Renouvellement de capteurs de position de vannes,
- Poursuite de l'étude d'autorisation des systèmes d'endiguement,
- Réalisation des dossiers d'autorisation pour les futurs travaux de confortement des digues de Fleury-sur-Orne et de Caffarelli/Montalivet,
- Création d'un site internet (exigences de publicité des actes),
- Reprise du terrassement de la zone de stockage des Aqua-barrières.

Le remboursement du prêt en capital s'élèvera en 2023 à 274 700 €

Source : Finance active  
en date du 17/01/2023

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2022	2 129 728,34 €	261 572,84 €	112 284,01 €	373 856,85 €	1 868 155,50 €
2023	1 868 155,50 €	274 651,48 €	98 493,31 €	373 144,79 €	1 593 504,02 €
2024	1 593 504,02 €	288 384,05 €	84 243,25 €	372 627,30 €	1 305 119,97 €
2025	1 305 119,97 €	302 803,25 €	68 808,83 €	371 612,08 €	1 002 316,72 €
2026	1 002 316,72 €	317 943,41 €	52 844,36 €	370 787,77 €	684 373,31 €
2027	684 373,31 €	333 640,58 €	36 081,68 €	369 822,26 €	350 532,73 €
2028	350 532,73 €	350 532,73 €	18 531,50 €	369 064,23 €	0,00 €
<b>total</b>		<b>2 129 728,34 €</b>	<b>471 286,94 €</b>	<b>2 601 015,28 €</b>	





Cette année, le financement des dépenses d'investissement est assuré par le FCTVA, par une subvention du Fonds Barnier pour l'étude d'autorisation des systèmes d'endiguement et par l'autofinancement.

Les **recettes d'investissement** sont les suivantes :

	Budget total 2022	BP 2023
FCTVA	35 018,00	71 458,00
Amortissements (ordre)	72 000,00	34 335,00
Subvention Etat	12 407,50	0,00
Subvention Etat sur AP	0,00	6 412,00
Remboursement Expertise du Maresquier	228 000,00	0,00
Excédent de fonctionnement capitalisé	558 409,09	639 339,22
Avances marchés (ordre)	27 400,00	0,00
Virement de la section de fonctionnement	502 090,67	1 338 177,71
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 435 325,26</b>	<b>2 089 721,93</b>

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction comptable M14 ;

VU le débat d'orientations budgétaire du 10 mars 2023 et le projet de budget primitif présenté par le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

**ADOpte** le Budget Primitif 2023 qui s'équilibre comme suit :

### Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2023	Reports	Budget total 2023
011	Charges à caractère général	556 250,00	0,00	556 250,00
012	Charges de personnel	75 060,00	0,00	75 060,00
65	Autres charges de gestion courante	20 510,00	0,00	20 510,00
66	Charges financières	98 500,00	0,00	98 500,00
042	Dotations aux amortissements (ordre)	34 335,00	0,00	34 335,00
023	Virement à la section de fonctionnement (ordre)	1 338 177,71	0,00	1 338 177,71
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>2 122 832,71</b>	<b>0,00</b>	<b>2 122 832,71</b>

### Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2023	Reports	Budget total 2023
002	Excédent antérieur reporté	561 081,95	0,00	561 081,95
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	36 000,00	0,00	36 000,00
74	Dotations, subventions et participations	900 000,00	0,00	900 000,00
77	Produits exceptionnels	625 750,76	0,00	625 750,76
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>2 122 832,71</b>	<b>0,00</b>	<b>2 122 832,71</b>

### Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2023	Reports	Budget total 2023
001	Résultat antérieur reporté (déficit)	587 477,25	0,00	587 477,25
16	Emprunts et dettes assimilées	274 700,00	0,00	274 700,00
20	Etudes	133 000,00	5 892,00	138 892,00
23	Travaux	928 996,71	0,00	928 996,71
3000	AP Renouvellement automatismes/Systèmes d'endiguement	23 500,00	80 987,97	104 487,97
40	Opération d'ordre d'avances marchés	55 168,00	0,00	55 168,00
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>2 002 841,96</b>	<b>86 879,97</b>	<b>2 089 721,93</b>

## Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2023	Reports	Budget total 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves	675 779,22	35 018,00	710 797,22
13	Subventions	6 412,00	0,00	6 412,00
20	Etudes	0,00	0,00	0,00
040	Amortissements (ordre)	34 335,00	0,00	34 335,00
041	Opération d'ordre d'avances marchés	0,00	0,00	0,00
021	Virements de la section de fonctionnement (ordre)	1 338 177,71	0,00	1 338 177,71
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>2 054 703,93</b>	<b>35 018,00</b>	<b>2 089 721,93</b>

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,

**DIT QUE** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Vote : à l'unanimité

Le Président,

Transmis à la Préfecture le 06 AVR. 2023  
Affiché le 12 AVR. 2023  
Exécutoire le 12 AVR. 2023



Patrick LEDOUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251404471-20230405-CS-23-02-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 12/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation